

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration	10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Brigitte POLLET
M. Tarek HAMMAN
M. Fabrice LEPAREUX
M. Omar BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ
Mme Marianne DUHAMEL
M. Patrick WALCZAK
Mme Sylvie DE MILLIANO
Mme Anne-Lise COUTURE
Mme Sourayo OUF

qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à

Mme Chantal BEAUDOIN
M. Pascal SZALEK
M. Franck LEMAÎTRE
Mme Marie-Hélène LONGO
Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Emmanuelle PATIN
Mme Arlette LECACHEUR
M. Jean-Yves GOGNET
M. Patrick CIBOIS
Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.11/03.24

Objet : Budget Ville
Compte administratif 2023

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.11/03.24
Objet : Budget Ville
Compte administratif 2023

Monsieur BELGHACHEM rappelle que Madame le Maire, en tant qu'ordonnateur, a l'obligation de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées. Il lui appartient, dans ce cadre, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, d'établir le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté avant le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-29 et L2121-31,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2023 (n° D.32/03.23) approuvant le budget primitif 2023,

Vu les délibérations en date du 22 juin 2023 (n° D.55/06.23), du 28 septembre 2023 (n°D.68/09.23), du 30 novembre 2023 (n° D.109/11.23) approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2023,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

Considérant que Monsieur Kamel BELGHACHEM a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Christine DÉCHAMPS, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Kamel BELGHACHEM au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2023 de la Ville, annexé à la présente délibération,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.11/03.24
Objet : Budget Ville
Compte administratif 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif 2023 de la Ville qui s'établit comme suit :

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION	Titres de recettes émis (A)	6 603 944,48	20 473 751,39	27 077 695,87
	Mandats émis (B)	4 931 051,89	18 692 564,85	23 623 616,74
(1) Solde d'exécution (A-B)		1 672 892,59	1 781 186,54	3 454 079,13
(2) RÉSULTAT REPORTÉ N-1		-1 552 454,76	1 976 168,21	423 713,45
(3) TOTAL (1+2)		120 437,83	3 757 354,75	3 877 792,58
RESTES A RÉALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	2 238 579,00	0,00	2 238 579,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	4 761 308,82	0,00	4 761 308,82
(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)		-2 522 729,82	0,00	-2 522 729,82
(5) RÉSULTAT CUMULÉ (3+4)		-2 402 291,99	3 757 354,75	1 355 062,76

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).

MME LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN.

Beaudoin

Ville de Lillebonne

Synthèse du compte administratif 2023



VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT		
Dépenses (a)	18 692 564,85€	
Recettes (b)	20 473 751,39€	
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	1 781 186,54€	
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	1 976 168,21€	
Résultat de clôture 2023 (e = c+d)	3 757 354,75€	Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 s'éleve à + 3 757 354,75 € .
INVESTISSEMENT		
Recettes (a)	6 603 944,48€	
Dépenses (b)	4 931 051,89€	
Déficit N-1 investissement (c)	1 552 454,76€	
Dépenses totales (d=b+c)	6 483 506,65€	
Solde d'exécution (e=a-d)	120 437,83€	
Restes à réaliser	2 238 579,00€	
Recettes (x)	4 761 308,82€	
Dépenses (y)	- 2 522 729,82€	
solde (f= x-y)	-2 402 291,99€	Il doit couvrir prioritairement le besoin en financement de la section d'investissement, soit - 2 402 291,99 € .
Besoin de financement de l'investissement 2023 (g= e+f)		Pour 2023, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit par conséquent à 1 355 062,76 € , contre 1 976 168,21 € en 2022.
RÉSULTATS 2023		
Excédent de fonctionnement	3 757 354,75€	
Besoin de financement de l'investissement	- 2 402 291,99€	
Résultat global de clôture	1 355 062,76€	
Affectation du résultat		
à la couverture du besoin de financement C/1068	2 402 291,99€	
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	1 355 062,76€	

Libellé	Dépenses en Euros					Recettes en Euros					Tx d'exécution *
	BP	BG	CA	RAR	Tx d'exécution *	Libellé	BP	BG	CA	RAR	
Charges à caractère général	4 714 656,21	4 743 456,21	4 421 155,21		93,21%	Produits des services	821 557,00	821 557,00	893 661,32		108,78%
Charges de personnel	8 599 483,00	8 599 483,00	8 504 270,92		98,89%	Impôts et taxes	13 615 321,00	13 615 321,00	13 805 590,44		101,40%
Autres charges de gestion courante	2 996 423,00	2 996 423,00	2 887 729,25		96,37%	Dotations, subventions, participations	3 798 121,00	3 873 563,00	4 143 138,39		106,96%
Atténuations de produits	199 000,00	200 600,00	198 330,00		98,87%	Autres produits de gestion courante	119 562,00	119 562,00	130 931,70		109,51%
Charges financières	316 200,00	316 200,00	280 190,66		88,61%	Atténuations de charges	35 000,00	35 000,00	47 175,18		134,79%
Charges exceptionnelles	35 100,00	88 142,00	63 756,16		72,33%	Produits financiers	6 400,00	6 400,00	7 289,08		113,89%
Opérations d'ordre	3 447 608,00	3 505 482,00	2 337 132,65			Produits exceptionnels	25 000,00	25 000,00	570 417,48		
Dépenses imprévues	100 000,00	100 000,00				Opérations d'ordre	11 341,00	77 215,00	875 547,80		
Total fonctionnement	20 408 470,21	20 549 786,21	18 692 564,85		91,38%	Excédent reporté de fonctionnement	1 976 168,21	1 976 168,21	1 976 168,21		100,00%
Immobilisations incorporelles	184 617,18	216 617,18	123 327,54	68 904,01	88,74%	Total fonctionnement	20 408 470,21	20 549 786,21	22 449 919,60		109,25%
Subventions d'équipements versées	277 139,86	277 139,86	69 831,69	49 711,49	43,13%	Dotations, fonds divers et réserves	520 000,00	520 000,00	455 580,50	0,00	87,61%
Immobilisations corporelles	1 306 006,60	1 320 006,60	999 776,70	314 173,83	95,00%	Subventions d'investissement reçues	667 455,94	667 455,94	478 927,41	238 579,00	107,50%
Immobilisations en cours	5 255 002,61	5 663 002,61	1 327 183,96	4 328 519,49	99,87%	Emprunts et dettes assimilées	3 200 000,00	3 200 000,00	1 200 000,00	2 000 000,00	100,00%
Dépenses financières	1 623 500,00	1 623 500,00	1 558 078,35	0,00	95,97%	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
Autres (dotations, subventions, participations)	18 061,79	18 061,79	8 061,79	0,00	44,63%	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		
Dépenses imprévues	100 000,00	100 000,00				Produits des cessions	390 000,00	852 000,00			
Opérations d'ordre	21 741,00	106 575,00	904 791,86			Excédents de fonctionnement capitalisés	2 103 059,86	2 103 059,86	2 103 059,86		100,00%
Déficit reporté d'investissement	1 552 454,76	1 552 454,76	1 552 454,76		100,00%	Opérations d'ordre	3 458 008,00	3 534 842,00	2 366 376,71		
Total investissement	10 338 523,80	10 877 357,80	6 483 506,65	4 761 308,82	103,38%	Total investissement	10 338 523,80	10 877 357,80	6 603 944,48	2 238 579,00	98,78%
Total Général	30 746 994,01	31 427 144,01	25 176 071,50	4 761 308,82	97,38%	Total Général	30 746 994,01	31 427 144,01	29 053 864,08	2 238 579,00	104,01%

* Le total du taux d'exécution est la moyenne des taux d'exécution des chapitres renseignés (avec restes à réaliser)

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement inscrites au budget est d'un niveau supérieur à celui de 2022, s'élevant à 91 % (83 % en 2022). Il s'explique en majeure partie par la non-réalisation de l'indemnité d'éviction, dans le cadre du bail avec le Crédit Mutuel, au chapitre des charges exceptionnelles (67) en 2022.

Les recettes de fonctionnement sont traditionnellement légèrement sous-évaluées par prudence, ce qui explique un taux de réalisation de ces recettes supérieur à 100 %.

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 99 % (avec RAR) pour 2023. Il était à 102 % en 2022 et 2021. Cette baisse s'explique notamment par la non prise en charge de certaines dépenses dans le cadre du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

En dépenses d'investissement, on constate un taux de réalisation de 103 % (avec les RAR) pour 2023, alors qu'il était de 95 % en 2022 et 94 % en 2021.

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	%	2023	%	Evolution
70 - Produits des services du domaine	834 379,67	4,41%	893 661,32	4,56%	7,10%
73 - Impôts et taxes	13 809 027,85	73,06%	13 805 590,44	70,44%	-0,02%
74 - Dotations, subventions, participations	3 953 265,34	20,92%	4 143 138,39	21,14%	4,80%
75 - Autres produits de gestion courante	128 695,72	0,68%	130 931,70	0,67%	1,74%
013 - Atténuations de charges	125 551,67	0,66%	47 175,18	0,24%	-62,43%
76 - Produits financiers	6 687,42	0,04%	7 289,08	0,04%	9,00%
77 - Produits exceptionnels	42 772,68	0,23%	570 417,48	2,91%	1233,60%
Total Fonctionnement	18 900 380,35	100,00%	19 598 203,59	100,00%	3,69%

Les recettes de fonctionnement s'élevèrent à 19,6 M€ en 2023, soit une augmentation de 3,69 % par rapport à 2022. Cela s'explique par :

- Une augmentation des **produits des services du domaine** liée à une augmentation de la fréquentation du centre de Loisirs et des activités périscolaires ainsi qu'un travail de mise à jour du cimetière.
- Les produits d'impôts et taxes restent stables malgré la revalorisation des bases fiscales. Cela s'explique par le versement de rôles supplémentaires d'un montant de 454 407 euros versé en 2022 au titre de 2021.
- L'augmentation des **dotations** s'explique par la hausse de la participation de l'Etat pour la mise en place de la tarification sociale ainsi que par la réévaluation des bases pour la compensation des exonérations des taxes foncières des locaux industriels de 7,1% pour 2023
- La baisse des atténuations de charges s'explique par le rattrapage des indemnités journalières non perçues depuis 2019 en 2022.
- Les **produits exceptionnels** sont les rattachements annulés, le remboursement de sinistres, les avoirs et les cessions. La forte volatilité de cette recette explique qu'elle soit très souvent exclue des analyses financières afin de pas fausser les comparaisons. En effet, en 2023 il y a eu la cession des terrains pour la construction de la maison médicale et des logements.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Postes de dépenses	Réalisations 2022	%	Réalisations 2023	%	Evolution
011 - Charges à caractère général	4 016 096,92	26,05%	4 421 155,21	27,03%	10,09%
012 - Charges de personnel	8 213 052,59	53,28%	8 504 270,92	52,00%	3,55%
65 - Autres charges de gestion courante	2 731 673,57	17,72%	2 887 729,25	17,66%	5,71%
014 - Atténuations de produits	196 507,00	1,27%	198 330,00	1,21%	0,93%
66 - Charges financières	239 168,92	1,55%	280 190,66	1,71%	17,15%
67 - Charges exceptionnelles	18 339,22	0,12%	63 756,16	0,39%	247,65%
Total fonctionnement	15 414 838,22	100,00%	16 355 432,20	100,00%	6,10%

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6,10 % comparé à l'année 2022. Cela s'explique par :

- **Une hausse de 10,09 % des charges à caractère général.** Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des fluides suite à la crise énergétique (+ 235 000 €) ainsi que les repas des cantines eu égard à la hausse de fréquentation (+111 000 €).
- **Une hausse de 3,55 % du chapitre 012** liée à la valorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2022 de 3,5 % sur une année pleine ainsi que 1,5 % au 1^{er} juillet 2023. Versement de la prime pouvoir d'achat en 2023. S'ajoute à cela l'augmentation habituelle du GVT (Glissement Vieillessement Technicité).
- **Une hausse de 5,71 % du chapitre 65** correspondant à la mise en place d'office 365 et à la hausse de la subvention versée au CCAS.
- **Une hausse de 17,15 % du chapitre 66.** Augmentation des charges de la dette suite à la hausse des taux d'intérêt.
- **Les charges exceptionnelles** ont augmenté en 2023 suite à la démolition d'une maison en ruine, sise 95 rue Goubermoullins (arrêté de mise en sécurité-procédure d'urgence du 17/08/2023).

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2022	%	2023	%	variation
Dotations, fonds divers, réserves	3 247 229,14	63,87%	2 558 640,36	57,16%	-21,21%
Subventions d'invest. reçues	835 789,26	16,44%	717 506,41	16,03%	-14,15%
Emprunts et dettes assimilées*	1 000 000,00	19,67%	1 200 000,00	26,81%	20,00%
Immobilisations incorporelles	168,04	0,00%		0,00%	-100,00%
Immobilisations en cours		0,00%		0,00%	
Autres recettes financières	816,00	0,02%		0,00%	
Total recettes d'investissement	5 084 002,44	100,00%	4 476 146,77	100,00%	-11,96%

* réalisation hors restes à réaliser

L'évolution du chapitre « Dotations, fonds divers et réserves » s'explique par le fait que la couverture de besoin de financement (compte 1068) est moins importante en 2023 qu'en 2022.

La baisse des subventions d'investissement s'explique par la non-instruction de nos dossiers de demande de subvention 2022 lors de la sollicitation des fonds de la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local).

L'emprunt contracté en 2022 a été mobilisé en 2023. L'emprunt contracté en 2023 sera mobilisé au 1^{er} trimestre 2024. Il est donc comptabilisé en restes à réaliser sur l'exercice 2024.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2022		2023		Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	268 104,36	3,51 %	192 231,55	2,19 %	-28,30 %
21 - Immobilisations corporelles	1 696 654,06	22,23 %	1 253 950,53	14,27 %	-26,09 %
23 - Immobilisations en cours	3 835 545,28	50,25 %	5 655 703,45	64,36 %	47,46 %
16 - Remboursement d'emprunts	1 508 218,89	19,76 %	1 558 078,35	17,73 %	3,31 %
204 - Subventions d'équip. versées	220 666,33	2,89 %	119 543,18	1,36 %	-45,83 %
Autres	103 334,22	1,35 %	8 061,79	0,09 %	-92,20 %
Total	7 632 523,14	100,00 %	8 787 568,85	100,00 %	15,13 %

Le programme d'investissement 2023 a été réalisé à plus de 95 % alors qu'il était à peine à 94% en 2022, ce qui explique une évolution à la hausse des immobilisations par rapport à 2022. L'année 2023 est marquée par la 1ere partie des travaux de réhabilitation du complexe sportif Fernand Bigot dans les restes à réaliser.

Les subventions d'équipement versées sont composées chaque année de la subvention d'investissement à l'Association Culturelle Juliobona (ACJ) et des aides aux particuliers (ORFO/AVAP/aides aux énergies). La ville de Lillebonne a versé, en 2022, une participation au CHI pour la création de l'école d'aide soignants.

LES RESTES À RÉALISER

Section d'Investissement (en M€)	2022 (reportés sur BP 2023)	2023 (reportés sur BP 2024)
Restes à réaliser dépenses	2 360 958,04	4 761 308,82
Restes à réaliser recettes	1 810 352,94	2 238 579,00
Solde	-550 605,10	-2 522 729,82

Evolution des restes à réaliser



LISTE DES PRINCIPAUX RESTES À RÉALISER

(LISTE NON EXHAUSTIVE)

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Etude schéma directeur Fond friche "Point"	35 022,96	Solde des participations de la CAF pour la création de la MEF	58 276,00
1 Véhicule Citroën Jumper	24 000,00	Participation Csa pour Fond friche "Point"	12 000,00
1 Véhicule Peugeot 5008	36 300,10	Participation du Département pour les travaux de rénovation thermique du centre de Loisirs	22 696,00
1 Balayeuse	34 315,67	Participation de la DSIL 2021 pour travaux de réhabilitation des salles de sports	48 050,00
Mission de maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles pour les travaux de reconversion de l'ancienne école Carnot	144 000,00	Participation du Département et Csa pour les citernes et poteaux incendie	39 036,00
Travaux de remplacement des menuiseries de l'école Primaire du Clairval	202 048,48	Participation de la CAF pour la verrière de la halte-garderie Ribambelle	17 883,00
Travaux de reprise des aciers des façades et des joints de l'école Prévert le projet Bigot	195 117,60	Participation de la Région pour l'étude du schéma directeur	30 000,00
Travaux d'étanchéité du logement Prévert	90 738,00	Emprunt 2023	2 000 000,00
Travaux d'éclairage public - poste G4	3 617 870,09		
Travaux de défense incendie au four à chaux	25 242,15		
	82 619,76		
	35 880,00		
TOTAL	4 523 154,81	TOTAL	2 227 941,00

AUTOFINANCEMENT

	2022	2023	Evolution 2022/2023
Recettes de gestion	18 850 920 €	19 020 497 €	0,90%
Dépenses de gestion	15 157 330 €	16 011 485 €	5,64%
Épargne de gestion	3 693 590 €	3 009 012 €	-18,53%
Résultat financier	-232 482 €	-272 902 €	17,39%
↳ dont intérêts	238 669 €	280 191 €	17,40%
Résultat exceptionnel hors cessions	11 826 €	30 958 €	161,77%
↳ dont produits exceptionnels hors cessions	30 166 €	94 714 €	213,98%
↳ dont charges exceptionnelles	18 339 €	63 756 €	247,65%
Épargne brute hors cessions	3 472 935 €	2 767 068 €	-20,32%
Remboursement du capital courant	1 508 219 €	1 558 078 €	3,31%
Épargne nette hors cessions	1 964 716 €	1 208 990 €	-38,46%

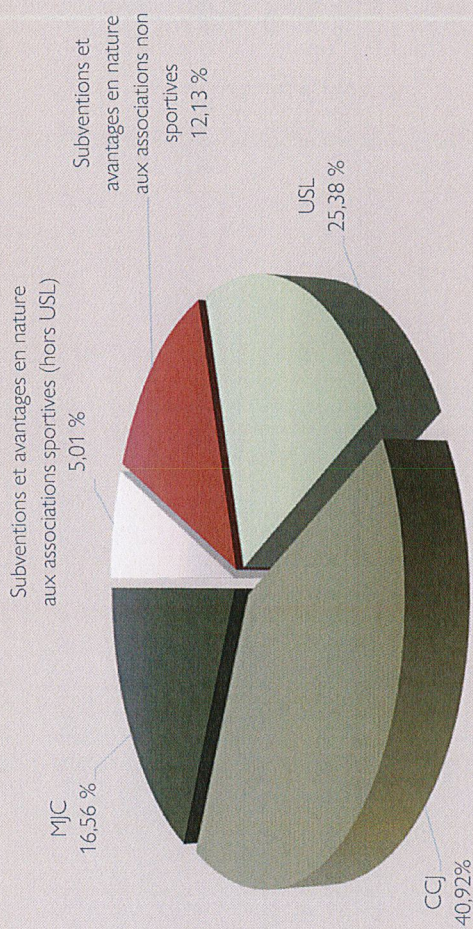
La **capacité d'épargne nette** de la Ville a baissé de 38,46 % entre 2022 et 2023. Les bons résultats 2022 avaient un caractère exceptionnel qui permettaient d'abonder la part des fonds propres nécessaires à la réalisation du programme d'équipements et de modérer le recours à l'emprunt.

GESTION DE LA DETTE

Année	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12	Emprunt mobilisé au CA
2020	294 725,63 €	1 398 262,42 €	1 692 988,05 €	11 339 520,33 €	800 000,00 €
2021	251 778,51 €	1 451 340,37 €	1 703 118,88 €	9 888 179,96 €	0,00 €
2022	238 668,89 €	1 508 218,89 €	1 746 887,78 €	9 379 961,07 €	1 000 000,00 €
2023	278 990,66 €	1 558 078,35 €	1 837 069,01 €	9 021 882,72 €	1 200 000,00 €

MONTANTS DES SUBVENTIONS ET AVANTAGES EN NATURE AUX ASSOCIATIONS

Subvention USL	296 223,86 €	Subvention CCJ	692 700,00 €
Avantages en nature USL	214 794,48 €	Avantages en nature CCJ	136 004,62 €
Subventions exceptionnelles USL	3 000,00 €	Subvention MJC	198 411,57 €
Subventions aux associations sportives (hors USL)	41 788,94 €	Avantages en nature MJC	137 005,91 €
Avantages en nature associations sportives (hors USL)	59 761,58 €	Subventions aux associations non sportives	138 562,92 €
		Subventions exceptionnelles aux associations non sportives	1 600,00 €
		Avantages en nature associations non sportives	105 498,53 €
TOTAL	615 568,86 €	TOTAL	1 409 783,55 €



STRUCTURE DES GARANTIES D'EMPRUNTS

BENEFICIAIRES	MONTANT INITIAL	CRD AU 31/12/2023	REPARTITION DETTE	INTERETS	CAPITAL
LOGEO SEINE ESTUAIRE	46 241 137,06	36 309 145,11	67,86%	627 788,12	1 676 843,82
IMMOB BASSE SEINE	2 583 435,80	2 038 059,00	3,81%	20 489,29	99 847,64
LOGEAL IMMOBILIERE	13 911 645,48	11 142 766,49	20,82%	159 081,35	509 833,41
SEMINOR	6 349 659,09	4 018 323,51	7,51%	53 245,45	217 687,16
TOTAL	69 085 877,43	53 508 294,11	100,00%	860 604,21	2 504 212,03

Répartition de la dette garantie 2023 par bénéficiaires

